

le 30 avril 2014. Il n'est pas certain à ce sujet que des révisions partielles des plans soient admis après cette date sans réduction générale de la zone à bâtir.

Pour AQUA NOSTRA VALAIS
Philippe Nantermod

Actualité parlementaire fédérale

Des informations complètes sur l'actualité politique fédérale peuvent être consultées sur le site www.aquanostra.ch.

Parmi les objets qui seront traités lors de la prochaine session d'été des Chambres fédérales, signalons en particulier l'Initiative populaire «initiative cleantech»; emplois grâce aux énergies renouvelables. Celle-ci demande une modification de la Constitution fédérale dans le sens suivant :

Art. 89, al. 1bis (nouveau), 2bis (nouveau) et 3

1bis Ils travaillent avec le secteur privé à mettre en place un approvisionnement énergétique reposant sur les énergies renouvelables, afin de libérer la Suisse de sa dépendance vis-à-vis des énergies non renouvelables, de créer des emplois et d'assurer à long terme la prospérité de toute la population.
2bis Elle soutient la promotion de l'innovation dans le domaine énergétique ainsi que les investissements privé et public en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

3 Elle légifère sur la consommation d'énergie des installations, des véhicules et des appareils. En ce qui concerne les nouvelles ins-

tallations, véhicules et appareils, elle tient compte de la meilleure technologie disponible.

Le Conseil fédéral propose le rejet de cette initiative jugée trop contraignante, et le Conseil National l'a déjà rejetée par 112 voix contre 68.

AQUA NOSTRA SUISSE demande que cette initiative populaire soit clairement rejetée.

Cotisation annuelle 2013

Un tout grand merci aux nombreuses personnes qui se sont acquittées de leur cotisation 2013 ! Celles, à qui l'appel du dernier Bulletin aurait échappé, trouveront, ci-joint, un nouveau bulletin de versement leur permettant de réparer cet oubli.

AQUA NOSTRA a besoin de vous et de votre contribution pour mener à bien le programme d'action défini par l'assemblée générale.

Merci d'avance pour votre générosité !

Si vous en avez la possibilité, utilisez de préférence le système électronique de votre banque (e-banking) pour votre paiement. Le caissier vous en remercie.

CCP 17-586 804-0,
IBAN: CH05 0900 0000 1758 6804 0
aquanostrav@gmail.com



« Chez nous la nature est reine, et l'homme est son seigneur. »

Bulletin d'information n° No 2-13 - Juin 2013

AQUA NOSTRA VALAIS

AQUANOSTRA
CP 2055 · 1950 Sion 2

RÉVISION DE LA LAT: le point de la situation

Le 3 mars 2013, le peuple suisse a adopté la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. Si ce résultat n'est pas surprenant, c'est le score qui détonne: plus de 60% de nos Confédérés ont accepté une loi qui fait la part belle à la centrali-



sation des compétences en matière de gestion du sol.

Contrairement aux articles constitutionnels qui trouvent leur application dès le vote du peuple et des cantons – on pense ici à la Lex Weber – la date d'entrée en vigueur des lois est arrêtée par le Conseil fédéral. Selon nos informations, la nouvelle déploiera ses effets juridiques à compter du 1^{er} juin 2014, ce qui laisse encore quelques temps aux communes pour se retourner.

